

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 757

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **3 février 2025**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 757** modifiant le *Règlement numéro 670 décrétant la taxation et les compensations pour les services municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 11 février 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim